



Délibération n°2022-009CA

Conseil d'administration du 29/06/2022

| | |
|------------------------------------|---|
| <p>Administrateurs en exercice</p> | <p><u>Collège Collectivités locales</u> : Collectivité européenne d'Alsace (N. Marajot-Guthmuller titulaire) ; Ville de Strasbourg (A. Feltz et O. Tufuor titulaires) ; <u>Collège université, recherche, fondation</u> : Université de Strasbourg (F. Favret et M-E Isner, titulaires) ; Siel Bleu (J-D Muller, titulaire) <u>Collège associations</u> : CDOS 67 (Y. Ehrmann, titulaire) ; Unis vers le sport (B. Steinmetz, titulaire), La ligue contre le cancer, comité du Bas-Rhin (E. Richard, titulaire) <u>Collège établissements de santé</u> : UGECAM-IURC (L. Vivet, titulaire) ; HUS (Y. Sammour, titulaire) <u>Collège mutuelles</u> : MGEN (C. Simon, titulaire)</p> |
| <p>Administrateurs présents</p> | <p><u>Collège Collectivités locales</u> : Ville de Strasbourg (A. Feltz et O. Tufuor titulaires) ; <u>Collège université, recherche, fondation</u> : Université de Strasbourg (F. Favret titulaire) ; <u>Collège associations</u> : CDOS 67 (Y. Ehrmann, titulaire) ; Unis vers le sport (E. Antz, suppléant), La ligue contre le cancer, comité du Bas-Rhin (E. Richard, titulaire) <u>Collège établissements de santé</u> : UGECAM-IURC (D. Genatio, suppléante) ; HUS (Y. Sammour, titulaire) <u>Collège mutuelles</u> :</p> |
| <p>Pouvoirs</p> | <p><u>Collège Collectivités locales</u> : N. Marajot-Guthmuller (Collectivité Européenne d'Alsace, titulaire) pouvoir à E. Richard (Ligue contre le cancer) <u>Collège université, recherche, fondation</u> : M-E Isner (Université de Strasbourg, titulaire) pouvoir à D. Genatio (UGECAM) ; J-D Muller (SIEL BLEU, titulaire) pouvoir à F. Favret (Université de Strasbourg) <u>Collège mutuelles</u> : A. Radmacher (MGEN, suppléante) pouvoir à Y. Ehrmann (CDOS)</p> |

| | |
|---|---|
| Assistaient au CA | F. Jouan (Directeur) M. Jung (responsable du pôle accompagnement) A. Luque (responsable administratif et financier) L. Rebouah (cheffe de projet prévention primaire) M. Schrodi (chargé de mission sport santé intercommunal) P. Blanc (chargée d'études, Service santé et autonomie, Ville de Strasbourg) T. Mutel (Service santé et autonomie, Ville de Strasbourg) G. Hahn (Alsace contre le cancer) S. Schwaller (Service des sports, Ville de Strasbourg) |
| Excusés | F. Varieras (Ville de Strasbourg, suppléante) H. Turan (Ville de Strasbourg, suppléante) J. Meyer (MGEN, titulaire) C. Sordet (Université de Strasbourg, suppléante) |
| Aujourd'hui, vendredi 29 juin 2022, en vertu de la convocation du 27 mai 2022, les membres du conseil d'administration de la Maison Sport Santé de Strasbourg se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Alexandre Feltz. | |

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 sur les modalités d'organisation et de fonctionnement des GIP

Vu la convention constitutive du GIP Maison Sport Santé de Strasbourg adoptée le 21/12/2020

Vu la proposition de convention de partenariat avec la société Novo Nordisk domiciliée à 12 CRS MICHELET 92800 PUTEAUX

Considérant ce qui suit :

Le Conseil d'administration est compétent pour fixer l'organisation générale du groupement lui permettant de mener les missions définies à l'article 4, dont son projet stratégique et le programme annuel prévisionnel d'activité.

L'entreprise Novo Nordisk est une entreprise pharmaceutique danoise. Elle est spécialisée dans les traitements contre le diabète mais aussi dans l'hémostase, l'hormone de croissance, les traitements hormonaux et l'obésité.

Le partenariat proposé entre la Maison Sport Santé de Strasbourg et l'entreprise Novo Nordisk s'inscrit dans le cadre « Cities Changing Diabetes » est un programme de prévention mondial contre le diabète et l'obésité porté par Novo Nordisk.

Il est proposé au Conseil d'administration de valider le contenu de la convention de partenariat à conclure entre la fondation Novo Nordisk et la Maison Sport Santé de Strasbourg et d'autoriser le Président de la Maison Sport Santé de Strasbourg à signer ladite convention de partenariat entre la société Novo Nordisk et la Maison Sport Santé de Strasbourg.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
ADOpte le projet de convention de partenariat entre la société Novo Nordisk et la Maison Sport Santé de Strasbourg et autorise son Président à signer la convention.

| | |
|-------------|--|
| Vote contre | 0 |
| Abstention | 0 |
| Vote pour | <p><u>Collège Collectivités locales</u> : Ville de Strasbourg (A. Feltz et O. Tufuor titulaires); Collectivité Européenne d'Alsace (N. Marajot-Guthmuller, titulaire)</p> <p><u>Collège université, recherche, fondation</u> : Université de Strasbourg (F. Favret, M-E Isner, titulaires); SIEL BLEU (J-D Muller, titulaire)</p> <p><u>Collège associations</u> : CDOS 67 (Y. Ehrmann, titulaire); Unis vers le sport (E. Antz, suppléant), La ligue contre le cancer, comité du Bas-Rhin (E. Richard, titulaire)</p> <p><u>Collège établissements de santé</u> : UGECAM-IURC (D. Genatio, suppléante); HUS (Y. Sammour, titulaire)</p> <p><u>Collège mutuelles</u> : MGEN (A. Radmacher, suppléante)</p> |
| Décision | Le projet de convention de partenariat est adopté à l'unanimité. Le Président du Groupement est autorisé à signer ladite convention. |

Certifiée exécutoire par Alexandre Feltz, président de la Maison Sport Santé de Strasbourg le 29/06/2022 :

Signature :

